

Envoi : 19/12/2016

Réception par le Préfet : 19/12/2016

Publication : 23/12/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2016-11-10-1

Séance du vendredi 16 décembre
2016

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INSERTION
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DANS LE CADRE DES CONTRATS
UNIQUES D'INSERTION ET DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ECONOMIQUE
POUR 2017

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEE :

Mme HELDERLE.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de Solidarité active et réformant les politiques d'insertion,
- VU les articles L.5134-19-1 à L.5134-19-5, L.5134-20 à L.5134-34, L. 5134-65 à L. 513473 et R 5134-16 et suivants du code du travail,
- VU les articles L 5132-1 à 4, L 5132-15 à 15-1, R 5132-37 à 43 du code du travail,
- VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 262-1 et suivants,
- VU la délibération n° CG-2009-3-4-3 du Conseil général du 26 juin 2009 relative à la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active (rSa) dans le Haut-Rhin,

- VU la délibération n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 du Conseil départemental relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CD-2016-4-1-2 du 14 octobre 2016 relative à la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2016,
- VU l'avis favorable de la 10^e Commission lors de sa réunion du 9 décembre 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Unique d'Insertion (CUI) et du Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) pour 2017, jointe en annexe,
- approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer les annexes CERFA à la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) nécessaires à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour l'enregistrement comptable et le paiement des aides aux employeurs, dans la limite des crédits inscrits à cette fin par le Département dans son budget 2017, jointes en annexe,
- approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer le courrier de reconduction expresse des conventions de gestion de l'aide du Département aux employeurs de salariés en Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) et en Contrat Unique d'Insertion (CUI) avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP), joint en annexe,
- approuve et autorise le Président du Conseil départemental, conformément au modèle joint en annexe, à signer les conventions individuelles avec les structures porteuses de chantier d'insertion visant à préciser les engagements de l'Etat et du Département en terme de cofinancement de Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) et leurs annexes CERFA.

La dépense, limitée aux montants inscrits, sera imputée sur le programme H 812 :

Chapitre 017 Fonction 564 Nature 65661 pour les Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE),
Chapitre 017 Fonction 564 Nature 65662 pour les Contrats Initiative Emploi (CIE),
Chapitre 017 Fonction 564 Nature 6568 (Autres participations) pour les Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI).

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité